

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2026

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N° 2850)

Tombé

N° CL41

AMENDEMENT

présenté par
Mme Bannier et M. Croizier

ARTICLE 2 QUATER

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« sportive »

le mot :

« hippique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à assurer la cohérence du dispositif visant à aligner les dispositions applicables aux enceintes sportives aux hippodromes accueillant des courses hippiques.